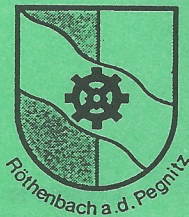




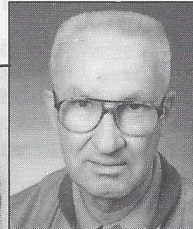
JUMELAGE

JANVIER 1993

Les Clayes-sous-Bois
Röthenbach a.d. Pegnitz



Président
G. LEGRAND



Trésorière



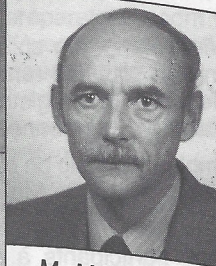
N. LIBERGE

Trésorier Adjoint



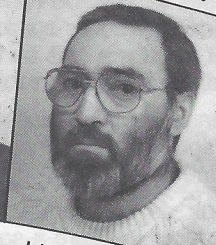
J.C. SAUVIGNON

Secrétaire



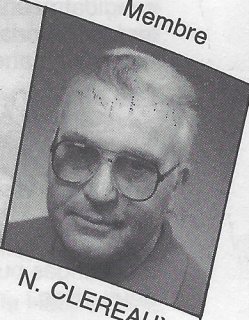
M. MATHIOT

Secrétaire Adjoint



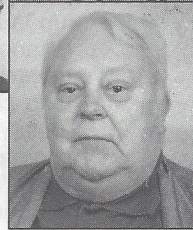
J.L. LE STUNFF

Membre



N. CLEREAUX

Vice-Président
G. LAVABRE



Membre



S. TILLIET

Vers une ère nouvelle...

Un quart de siècle s'est écoulé, au cours duquel nos édiles se sont succédés, qu'il s'agisse de Messieurs BOULAY - SERGEANT et de Madame THOMAS-FLORES aux CLAYES-SOUS-BOIS, ou de Messieurs FISHER - MUNKERT - SCHULTES à RÖTHENBACH a.d. PEGNITZ. Tous ont contribué, avec bonheur, à rendre notre Jumelage attrayant, réaliste, riche d'échanges et de promesses pour l'avenir.

Celui-ci dépend désormais de la nouvelle génération, en qui nous avons confiance, pour poursuivre le travail effectué. Nous espérons que celle-ci saura promouvoir de nombreuses activités, sous peut-être d'autres formes pour les bienfaits, les aspirations de nos populations.

Aussi, remercions tous ceux et celles qui ont, dans ce passé participé, contribué à toutes les activités, manifestations ou différents contacts. Un clin d'œil à tous nos sportifs : football, judo ou tennis qui vient de fêter à ROTHENBACH/P un joyeux anniversaire pour 10 années de visites mutuelles, à nos Collèges de la Fosse aux Dames et d'Anatole France dont les souvenirs d'échanges remontent à une quinzaine d'années, à nos musiciens du Réveil des Clayes jumelés avec les "Mousquetaires Röthenbach", à nos sapeurs-pompiers, et aussi à nos Anciens Comattants qui accueillent les anciens Prisonniers de notre ville jumelle, de nos paroissiens, de biens d'autres... sans oublier les rencontres exceptionnelles : 20^e anniversaire à ROTHENBACH, dont 250 Clétiens étaient invités, 25^e anniversaire aux CLAYES qui a été fêté dignement, réception par notre Comité d'une délégation importante d'amis de la Croix Rouge, et de maîtres nageurs, et bien sûr l'échange annuel, réciproque, entre nos municipalités.

Au delà de toutes ces activités, d'autres projets se manifestent, notamment pour nos gymnastes, ou pour nos anciens du 3^e Age, et peuvent devenir réalisations dans un avenir proche, en venant apporter leur contribution à l'épanouissement de notre Jumelage.



Toutes nos excuses, si nous avons fait des omissions dans ce bref résumé.

Le passé restera une référence, dont l'avenir s'inspirera, en ayant à cœur de faire aussi bien, sinon encore mieux. Nous en sommes certains.

Alors que d'espairs, de certitudes pour de futures activités diversifiées, pour de nouvelles rencontres, en toute amitié.

La relève sera alors assurée, elle est semée, il ne lui reste plus qu'à germer, puis à se lever progressivement, afin qu'une excellente moisson puisse se faire, pour ce deuxième quart de siècle de son existence.

Ce sont les vœux que nous souhaitons à notre Jumelage.

Le Président
G. LE GRAND

Elections

Comme le stipule le règlement de notre association nous devons renouveler le tiers du conseil d'administration cette année.

Les dernières élections s'étant déroulées en 1989, c'est donc bien en 1992 que devait s'effectuer le renouvellement des effectifs sortants.

Selon nos statuts huit postes étaient à pourvoir, nous avons enregistré en 1991 une démission et une de nos amies ayant quitté la commune c'est donc dix récipiendaires qui doivent venir au sein de notre comité.

Notre bureau dès le mois de Février a lancé un appel de candidatures ; six membres sortant ont souhaité renouveler leur mandat et nous avons eu le plaisir d'enregistrer 10 nouvelles candidatures soit un total de 16 personnes.

Le 17 Mai se tenait en Mairie l'assemblée générale du comité de Jumelage, sous la présidence de Madame le Maire de notre ville Janine THOMAS.

Après les vœux de bienvenue aux participants à notre assemblée Madame le Maire a souhaité que dans le cadre de l'Europe de nouvelles formes d'actions, d'activités, d'échanges puissent venir compléter les relations entre nos deux villes.

Le Président LE GRAND remercie les personnes présentes et dans le rapport moral il fait part aux participants du bon fonctionnement de notre association, il insiste sur la nécessité d'une plus grande mobilisation de nos amis, membres du comité de Jumelage afin de donner un nouvel essor aux futures activités prévues pour 1993.

Une discussion s'engage, différentes propositions et questions furent émises par les personnes présentes.

Quelques personnes ont souhaité connaître comment fonctionne le comité de Jumelage et son mode de financement.

Certains responsables d'associations locales expliquent les difficultés rencontrées lors d'échange avec leurs homologues Allemands pour l'hébergement dans notre ville.

A ce sujet, nous faisons appel aux Clétiens qui désireraient accueillir un ou plusieurs Allemands lors de leur visite aux Clayes-sous-Bois.

Il est souhaité par certains de nos membres que les associations se rendant à Röthenbach et ayant des places disponibles dans leur mode de transport se fassent connaître afin que des Clétiens souhaitant se rendre en Allemagne puisse bénéficier des tarifs de groupes. A ce sujet nous

avons appris que des places étaient disponibles d'un groupe de Clétiens se rendant en visite dans notre ville jumelle nous avons transmis cette information et nous avons eu le plaisir d'apprendre que suite à notre intervention plusieurs personnes supplémentaires se sont rendues en Bavière.

Après cette fructueuse discussion, le Président LE GRAND fait le compte-rendu des finances de notre association.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

Le bureau de l'assemblée générale présente les 16 candidats ; ensuite le Président LE GRAND propose de passer au vote.

Le Président annonce les élus :

Mesdames LECHENAULT Jeannick
LIBERGE Nicole
TILLIET Sen

Messieurs DAVIN Gérard
LAVABRE Georges
LEJEMTEL Maurice
LE STUNFF Jean-Luc
SCHALL Henri
SINGEOT Jacques
SOBOTTKA Kurt

Après les félicitations et remerciements du Président, Monsieur LE GRAND propose que le comité se réunisse afin de participer à l'élection du nouveau bureau de notre comité de jumelage.

Le 27 Mai s'est tenue la réunion du conseil d'administration afin de renouveler le bureau de l'association.

Ont été élus :

Monsieur LE GRAND Georges - Président
Monsieur LAVABRE Georges - Vice Président
Monsieur MATHIOT Michel - Secrétaire
Madame LIBERGE Nicole - Trésorière
Monsieur LE STUNFF Jean-Luc - Secrétaire adjoint
Monsieur SAUVIGNON Jean-Claude - Trésorier adjoint
Madame TILLIET Sen - Membre
Monsieur CLEREAUX Noël - Membre

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et lève la séance.

Bon courage aux nouveaux conseil d'administration et bureau de notre comité de jumelage.

Le Vice Président
G. LAVABRE



*Lors de la réception
de la Délégation du CM
de Röthenbach aux Communs
du Château les Maires
de Röthenbach et Werdau
en compagnie de
Messieurs LE GRAND
LAVABRE - MATHIOT.
A droite une future adhérente.*

L'enseignement en Allemagne

Notre équipe de rédaction a rencontré Madame F. KOCH professeur de français à KARLSRUHE qui a bien voulu répondre à nos questions.

— **La Rédaction** : Si vous aviez à caractériser le système scolaire allemand par rapport au nôtre que vous connaissez bien, qu'en diriez-vous ?

— **Madame KOCH** : En France, pays centralisé, votre système scolaire est régi par le ministère de l'Education Nationale qui organise l'enseignement de l'école maternelle à l'Université. En Allemagne, pays décentralisé, le système scolaire fonctionne sur des critères tout à fait différents.

— **La Rédaction** : Quelles en sont les caractéristiques essentielles ?

— **Madame KOCH** : L'Allemagne est un pays fédéral qui est partagé en 15 provinces appelée Länder, il y a donc 15 ministres de l'Education. Un programme minimum commun est décidé par le gouvernement fédéral de Bonn, mais chaque Land décide de son application, des dates de vacances, du niveau des examens, ce qui a comme conséquence une certaine disparité entre les systèmes régionaux d'enseignement, entraînant par exemple des problèmes d'adaptation scolaire pour les enfants lorsqu'une famille déménage dans un autre Land.

— **La Rédaction** : L'école maternelle française est prise en charge par l'Etat qui forme et paie les enseignants. Les enfants y sont admis gratuitement en général à partir de 3 ans. Qu'en est-il en Allemagne ?

— **Madame KOCH** : L'école maternelle telle qu'on la connaît en France n'existe pas en Allemagne. L'Etat ne la prend pas en charge. Il existe cependant des jardins d'enfants (Kindergarten) organisés et gérés par les églises catholiques ou protestantes, ou par des organismes privés, très rarement par des municipalités. Avant l'âge de 4 ou 5 ans il est très difficile d'obtenir une place, ce qui explique en partie le fait que le pourcentage des mères de familles restant au foyer est plus élevé en Allemagne qu'en France. Les jardins d'enfants ne sont pas gratuits et coûtent environ 250 F à 350 F par mois et par enfant.

— **La Rédaction** : Qui prend en charge les enfants ?

Madame KOCH : Ils sont pris en charge par des éducatrices formées en 4 années par des écoles spécialisées qui recrutent à un niveau équivalent au Brevet des Collèges chez vous. Leur salaire étant faible, on en trouve de moins en moins.

— **La Rédaction** : Comment se déroule la scolarité en école primaire ?

— **Madame KOCH** : Pour entrer à l'école primaire (Grundschule) il faut être âgé de 6 ans révolus au 30 Juin. La scolarité dure 4 années. Il n'y a pas classe l'après-midi, les cantines scolaires n'existent pas.

— **La Rédaction** : Que font les élèves l'après-midi ?

— **Madame KOCH** : Il existe de nombreux clubs sportifs, musicaux, de travaux manuels, activités piscine, organisés par des associations locales et animées par des étudiants, des lycéens ou des mères de famille, auxquels, pour une somme modique, les élèves peuvent participer l'après-midi.

— **La Rédaction** : Quelles sont les caractéristiques de l'enseignement primaire ?

Madame KOCH : Outre les matières fondamentales, une grande place est faite aux activités sportives manuelles et artistiques. Les classes vertes et neige sont très développées. La religion catholique et protestante est une matière d'enseignement comme les autres, enseignée soit par le curé, le pasteur ou un enseignant qualifié. Toutefois les élèves qui ne veulent pas suivre cet enseignement doivent assister au cours de Morale, enseigné par l'instituteur. Les

enseignants sont recrutés à Bac plus 4 et reçoivent une formation dans un institut pédagogique régional. Les mutations d'un Land à l'autre sont très difficiles à obtenir.

— **La Rédaction** : Et l'enseignement secondaire ?

— **Madame KOCH** : A l'issue de l'école primaire les meilleurs élèves sont orientés vers le lycée (Gymnasium) pour préparer le baccalauréat (Abitur) en 9 années qui peut donner accès à l'Université. Les grandes écoles et leurs classes préparatoires sont inconnues en Allemagne.

Les élèves moyens (Mittlere Reife) sont orientés vers un cycle plus court (Realschule) dispensant un enseignement général d'une durée de 6 ans à l'issue duquel, après examen, les élèves peuvent accéder à l'enseignement technique ou professionnel.

L'enseignement technique est très prisé en Allemagne. Les élèves travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et sont en permanence en contact avec le monde du travail.

Quant à l'enseignement professionnel il offre des débouchés dans les carrières administratives, de santé, secrétariat, comptabilité,...

Les élèves les plus en difficultés fréquentent la Hauptschule, école qui est le prolongement de l'enseignement primaire avec les mêmes enseignants qui pratiquent une pédagogie plus concrète avec toutefois l'enseignement de l'Anglais. Le cursus scolaire dure 5 ans. La dernière année d'enseignement est consacrée à des stages dans diverses entreprises, artisanat, services, ce qui permet à l'élève en toute connaissance de cause d'entrer en apprentissage dans la branche qu'il a choisie.

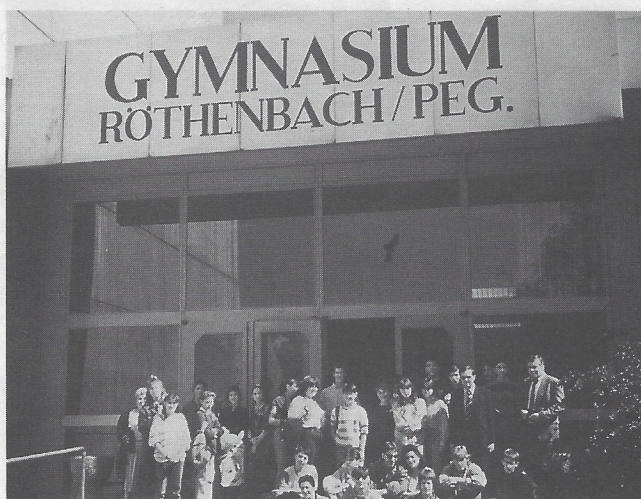
— **La Rédaction** : L'enseignement secondaire en Allemagne offre-t-il d'autres particularités ?

— **Madame KOCH** : J'en citerai deux. Il existe un système de passerelle, beaucoup plus souple qu'en France entre les filières, ce qui permet à tout moment à un élève, s'il en a les capacités de passer d'un type d'enseignement à un autre.

Le nombre de places à l'Université est limité ; y sont admis les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avec les meilleures notes ; les autres sont inscrits sur une liste d'attente. La plupart du temps, en attendant une éventuelle place en Université, ces derniers exercent un métier annuel qui leur permet de vivre.

L'EQUIPE DE REDACTION REMERCIE TOUT PARTICULIEREMENT MADAME KOCH POUR SA COLLABORATION ACTIVE ET SOURIANTE.

Le Secrétaire
M. MATHIOT



Dans le cadre de son activité, notre Comité de Jumelage équilibre sa situation financière, en recevant comme toutes les Associations de notre ville, une subvention Municipale, représentant d'ailleurs l'élément essentiel de ses recettes, et en faisant appel aux cotisations des futurs adhérents (variables suivant les années, une centaine en 1992), puis enfin de diverses sommes, pour des activités diverses (Forum, Vente de Mazagrans pour le 25^e Anniversaire).

Ces ressources nous permettent, selon nos conventions, d'attribuer des participations financières, à ceux qui en font la demande auprès de notre Comité.

Nous nous permettons de vous rappeler nos conditions, qui ont été actualisées dernièrement, à savoir :

A) Pour ceux qui partent :

Un montant de 20 % des frais de transports (péages compris), pour un nombre de participants au moins égal à trente. Cette allocation ne pouvant être supérieure à 5.500 F. En dessous de 30 personnes, il sera attribué une somme de 110 F par personne.

B) Pour ceux qui reçoivent :

Une somme forfaitaire de 5.500 F sera allouée pour un nombre de 40 à 50 personnes. Une somme de 50 F par personne supplémentaire sera consentie jusqu'à 60 personnes. En dessous de 40 personnes, il sera attribué la somme de 100 F par personne.

Il est précisé : que toutes les demandes doivent nous parvenir, un mois à l'avance, qu'une seule subvention sera attribuée par an, et par Association, ou Collèges, que tous les justificatifs devront nous parvenir dans un délai d'un mois, faute de quoi aucune subvention ne pourrait être accordée.

C) Une somme forfaitaire de 200 F par véhicule sera attribuée à tout habitant des Clayes se rendant par véhicule à Röthenbach. Une carte envoyée de cette ville servira de justificatif.

Notre gestion doit être ferme, compte tenu de nos moyens limités, tout en restant à l'écoute de toutes les suggestions, que nous pouvons recevoir.

Notre tâche primordiale étant d'aider par des participations financières, nos Associations ou Collèges, qui échangent avec leur homologue de la ville jumelle.

Notre objectif est aussi de faciliter le plus grand nombre d'échanges, afin de toujours renforcer les liens, qui nous unissent avec Röthenbach/P.

Pour toutes ces raisons, pour nous aider, pour vous aider, nous vous sollicitons pour que soit renouvelé votre adhésion à notre Comité, soit y adhérer. Le coût de la cotisation étant toujours de 40 F. Par votre geste vous nous permettrez d'améliorer encore les conditions d'échanges avec notre ville jumelle, ou peut-être d'augmenter le nombre des Associations participantes.

Vous pouvez adresser vos demandes d'adhésions, ou de renouvellement à Madame LIBERGE Nicole - 9, av. G. Clémenceau ou à Monsieur LE GRAND Georges en Mairie.

La Trésorière
Nicole LIBERGE

Forum 1992...

Depuis sa création, nous avons participé, à la Fête de la Rentrée, en étant présent au Forum des Associations locales, qui s'est tenu le 27 Septembre 1992, au Parc de Diane.

Nous avons présenté un stand, où notre population a pu recueillir le plus grand nombre d'informations, et consulter quelques documents d'archives, et de photos, leur rappelant d'excellents souvenirs

A notre stand, nous avons organisé, également, une dégustation de bière Bavaroise, et fait bénéficier nos amis de celle offerte gracieusement par le Maire de Röthenbach/Pegnitz.

Encore, une manifestation qui a permis de renforcer l'intérêt porté réciproquement par nos villes jumelles, aux relations entre nos populations.



Une bonne nouvelle...

Notre ami Théo Schultès, maire de Röthenbach nous a apporté, celle-ci lors de sa venue à la tête de la délégation qui a été reçue par la Municipalité du 16 au 19 Octobre 1992. En effet au cours d'une discussion qui s'est engagée entre les membres de notre comité et la délégation allemande en présence de Madame Thomas, Monsieur Schultès nous a présenté Mesdames Kist et Pinel comme étant les membres du futur comité de Jumelage de Röthenbach.

Nous espérons que ce comité verra le jour rapidement ce qui permettra d'améliorer encore les relations entre nos deux villes jumelles.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | |
|-------------------|-------------------|
| M. D. BEAUVAIS | M. J.L. LE STUNFF |
| M. B. BLANCHOT | Mme N. LIBERGE |
| M. P. BOUTIER | M. M. MATHIOT |
| M. N. CLEREAUX | M. F. PINQUET |
| M. G. DAVIN | M. V. RUFFERMANN |
| M. P. DENIEL | M. J.C. SAUVIGNON |
| M. J.M. GOURDON | M. H. SCHALL |
| M. A. KLEIBER | M. G. SENEVAT |
| M. G. LAVABRE | M. J. SINGEOT |
| Mme J. LECHENAULT | M. K. SOBOTTKA |
| M. G. LE GRAND | Mme S. TILLIET |
| M. M. LEJEMTEL | M. R. TILLIET |

LE NOUVEAU BUREAU

- Monsieur LE GRAND G. - Président
- Monsieur LAVABRE G. - Vice-Président
- Monsieur MATHIOT M. - Secrétaire
- Monsieur LE STUNFF J.L. - Secrétaire Adjoint
- Madame LIBERGE N. - Trésorière
- Monsieur SAUVIGNON J.C. - Trésorier Adjoint
- Madame TILLIET S. - Membre
- Monsieur CLEREAUX N. - Membre